



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 12 octobre 2022

4^{ème} plan régional de santé au travail : un outil performant au service des salariés et chefs d'entreprise de TPE et PME

Salariés, chefs d'entreprises de TPE-PME, acteurs du dialogue social, vous êtes soucieux de la santé et la sécurité au travail. Le 4^{ème} Plan Régional Santé Travail Auvergne-Rhône-Alpes, publié le 16 septembre dernier, a pour vocation de mettre à votre disposition des outils pour vous aider à améliorer les conditions de travail dans vos entreprises.

Ces ressources et ces compétences sont **accessibles gratuitement** sur les sites de la DREETS et de ses partenaires : n'hésitez pas à vous en saisir ! Tous les acteurs de l'entreprise peuvent y trouver **des outils et compétences adaptés à leur secteur et à leurs besoins afin d'améliorer durablement la santé au travail et prévenir des risques professionnels majeurs** liés à leur activité.

L'ensemble des acteurs et partenaires de la prévention des risques professionnels, de la santé au travail et du maintien dans l'emploi en région Auvergne-Rhône-Alpes ont construit ce document riche et complet.

Soulignons également que pour **répondre aux attentes et donner des réponses pertinentes** aux problématiques de santé au travail rencontrées sur le terrain, des **panels représentatifs**, composés d'acteurs économiques, d'entreprises, de salariés sont **pleinement associés à la démarche régionale** : de la définition du besoin, jusqu'à des phases de tests utilisateurs pour les différentes actions.

Retrouvez toutes les informations du PRST 4 Auvergne-Rhône-Alpes sur le site internet de la DREETS ARA et auprès de vos interlocuteurs de proximité en matière de Santé au travail.

Y accéder et en savoir plus, en un clic, c'est [ICI](#)

Contact presse

Direction régionale

de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Contact presse :

ara.communication@]dreets.gouv.fr